

L'usage des moyens de paiement scripturaux au premier semestre 2023

Les données du premier semestre 2023 montrent une croissance par rapport au premier semestre 2022 de près de +8% de l'activité des paiements en volume avec 16,1 milliards de transactions scripturales échangées. Le montant total échangé se contracte d'environ -19% à 17 096 milliards d'euros. Cette baisse importante de près de 4 000 milliards d'euros s'explique par la contraction des virements de gros montants.

- **Le paiement par virement conserve largement sa place de moyen de paiement le plus utilisé en montant** puisqu'il représente près de 90% du montant total échangé.
- **La carte reste le moyen de paiement préféré des français** : sa part dans les transactions scripturales augmente encore de 58,9% au S1 2022 à 61,9% au S2 2023. En particulier, **le paiement sans contact conserve une croissance dynamique** (+16% en volume et +21% en montant), marquée par un véritable essor du paiement mobile dont les flux progressent de +114% en montant.
- **L'utilisation du chèque poursuit sa lente décrue** et ne représente que 2,8 % des transactions en volume.

La fraude aux moyens de paiement scripturaux au premier semestre 2023

Au premier semestre 2023, la fraude aux transactions scripturales s'est élevée à 628 millions d'euros pour 4,1 millions d'opérations frauduleuses, soit une augmentation en valeur de +5% par rapport au premier semestre 2022.

- **La carte reste le moyen de paiement le plus fraudé en valeur** (256,5 millions d'euros) : sa part augmente pour atteindre 42% (vs 35% au S1 2022) de la fraude en valeur. Son taux de fraude connaît un léger rebond (il atteint 0,057% au S1 2023) en raison de la part croissante des transactions sur internet, plus fraudées. **Le taux de fraude des paiements par mobile a quant à lui été divisé par trois** par rapport à 2022 (0,024% au S1 2023 vs 0,061% en 2022) en raison principalement de l'authentification forte à l'enrôlement.
- La part des virements dans la fraude baisse de 28% au S1 2022 à 24% au S1 2023. **La fraude sur le virement instantané progresse en valeur et représente aujourd'hui 5,2%** de la valeur totale des transactions frauduleuses (contre 3,5% au S2 2022) en raison d'un usage de plus en plus répandu de ce moyen de paiement. Alors même que **le taux de fraude sur les virements instantanés baisse en réalité** (0,0425% au S1 2023 vs 0,0507% en 2022). Le taux de fraude global sur le virement augmente au S1 2023 (de 0,0008% à 0,0010%), en raison principalement d'une contraction importante des virements de gros montants qui présentent un taux de fraude moindre. Enfin, en matière de contexte, les détournements liés au développement des techniques d'ingénierie sociale sont aujourd'hui la principale typologie de fraude.
- **Le chèque reste l'instrument de paiement qui présente le taux de fraude le plus élevé** malgré une forte baisse depuis 2020 en lien avec le plan d'actions adopté par l'Observatoire. Son taux de fraude remonte légèrement au S1 2023 et s'établit ainsi à 0,076% contre 0,073% en 2022. Mais cette statistique ne doit pas obérer le fait que les dispositifs de blocage ou de temporisation des remises de chèques déployés par les banques, conformément à la feuille de route de l'Observatoire, **ont permis d'éviter plus de 140 millions d'euros de remises frauduleuses** au S1 2023 (soit quasiment le double de l'année précédente).
- **La part de la fraude au prélèvement augmente de 0,6% au S1 2022 à 2% au S1 2023**, ainsi que son taux de fraude associé (0,0012% au S1 2023 contre 0,0010% en 2022) qui reste toutefois à un niveau particulièrement faible.

Avertissement

La comparaison avec les données des années et semestres précédents doit être interprétée avec prudence en raison de la saisonnalité des flux de paiement. Par ailleurs, certaines données du premier ou deuxième semestre 2022 ont fait l'objet de corrections a posteriori qui peuvent expliquer les écarts avec les chiffres publiés en 2022.

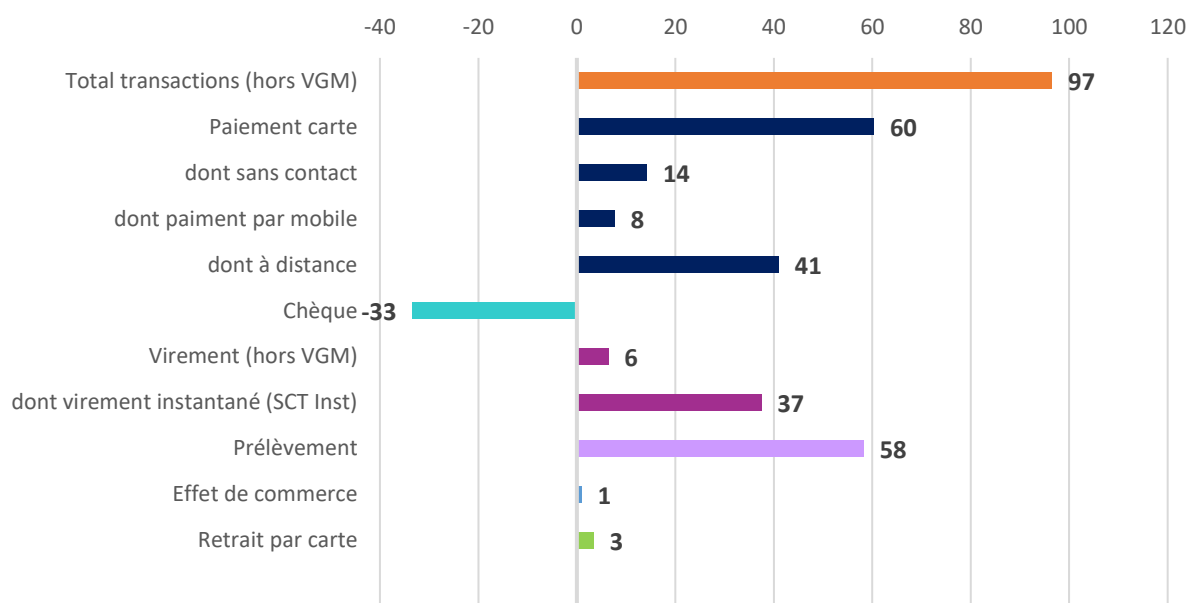
L'usage des moyens de paiement au 1^{er} semestre 2023

Les données du premier semestre 2023 montrent **une croissance de près de +8% des flux de paiements scripturaux en volume** avec 16,1 milliards de transactions scripturales échangées. A l'inverse, **le montant total échangé se contracte d'environ -19%** à 17 096 milliards d'euros (pour rappel, 14,9 milliards de transactions pour 20 948 milliards d'euros au cours du premier semestre 2022).

Cette baisse importante de près de 4 000 milliards d'euros **s'explique par la contraction des virements de gros montants**¹ (soit -47,7% entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023). Cette évolution est imputable à **la modification des pratiques de gestion de trésorerie de certaines grandes administrations** (expliquant 75% de la variation) et plus marginalement par l'évolution de l'activité économique.

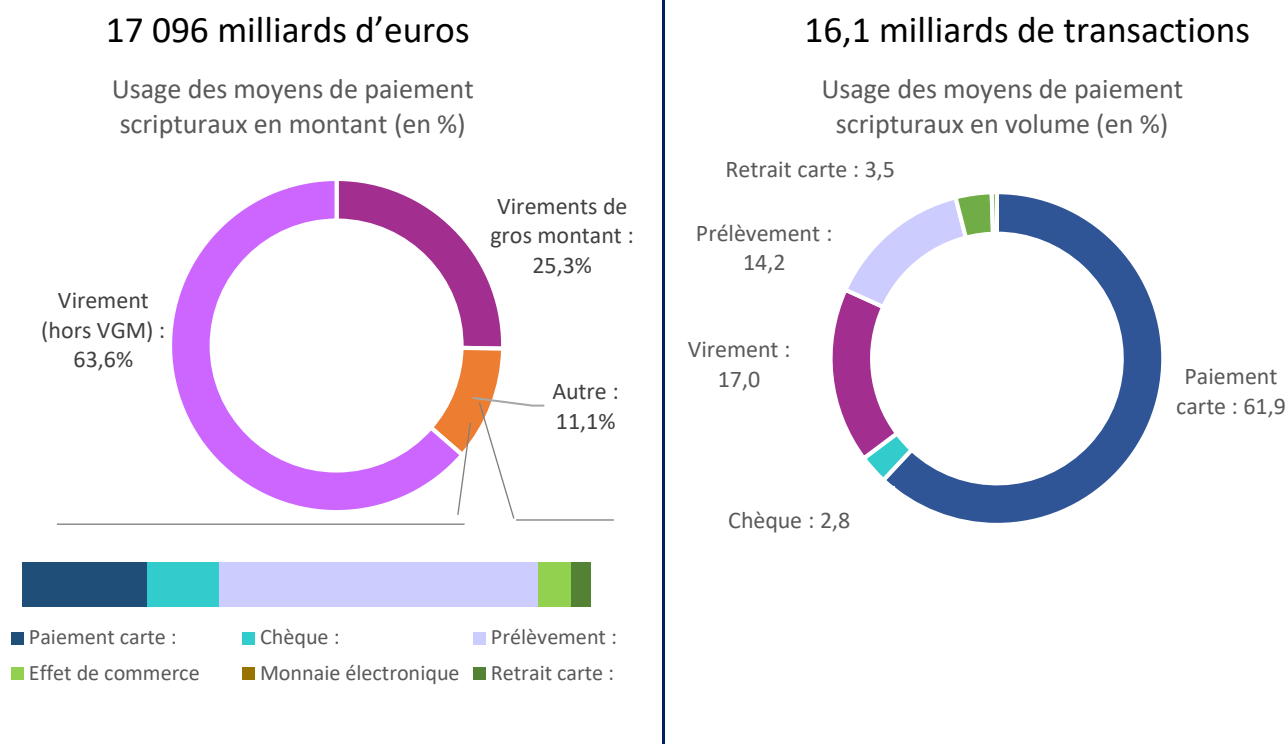
Les flux hors virements de gros montants s'établissent en très légère progression (+0,8%).

Evolution des flux de paiement (en milliards d'euros)



¹ Virement de gros montant (VGM) : virement émis au travers de systèmes de paiement dédiés aux opérations de montant élevé (Target 2, Euro 1), correspondant exclusivement à des paiements professionnels

La part de chaque moyen de paiement reste au final relativement stable sur la période.



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Le virement conserve largement sa place de moyen de paiement le plus utilisé en montant puisqu'il représente 88,9% du montant total de transactions échangées. Comparé au premier semestre 2022, on constate une progression des transactions en volume de +9% et une contraction des transactions en montant de -21%, liée à la baisse significative des virements de gros montants.

L'usage du virement instantané poursuit sa progression rapide, avec un montant de transactions de 77,2 milliards d'euros au premier semestre 2023 contre 39,7 milliards d'euros au premier semestre 2022, soit une croissance de +95% et ce pour la deuxième année consécutive. En volume, les transactions de virement instantané ont augmenté de +138%. Ce moyen de paiement représente désormais 6% du nombre de virements émis.

La carte reste le moyen de paiement scriptural préféré des français. Sa part, hors retrait, dans les volumes de transactions est en constante augmentation puisqu'elle passe de 58,9% au premier semestre 2022 à 61,9% au premier semestre 2023. En particulier, **le paiement sans contact conserve une croissance dynamique** (+16% en volume et +21% en montant), marquée par un véritable essor du paiement mobile dont les flux progressent de +103% en nombre et +114% en montant.

L'utilisation du chèque poursuit sa lente décrue ne représentant plus que 2,8 % des transactions en volume et accusant une baisse de -11% en volume et -12% en montant par rapport au premier semestre 2022.

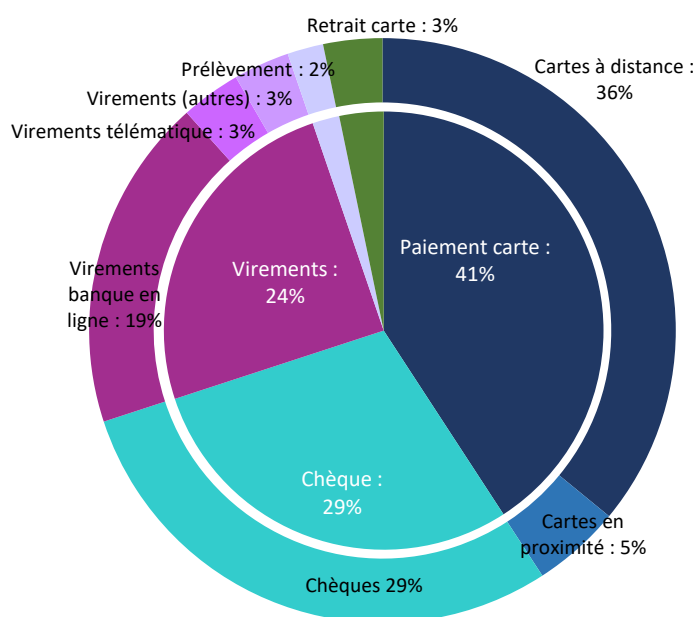
La fraude aux moyens de paiement au 1^{er} semestre 2023

Au premier semestre 2023, la fraude aux transactions scripturales s'est élevée à 628 millions d'euros pour 4,1 millions d'opérations frauduleuses, soit une augmentation en valeur de +5% par rapport au premier semestre 2022.

En ce qui concerne la répartition de la fraude en volume, la carte concentre toujours la majeure partie du nombre de transactions fraudées (93% du total).

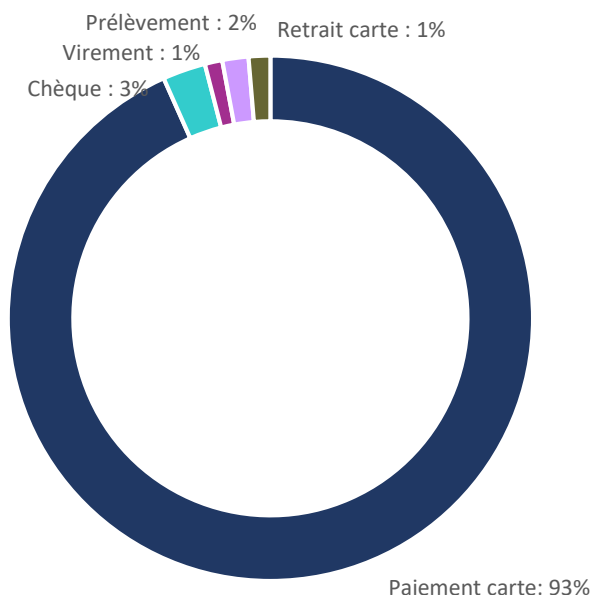
628 millions d'euros de fraude

Les principales sources de fraude (en montant)



4,1 millions de cas de fraude

Répartition de la fraude en volume (en %)



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

La carte reste le moyen de paiement le plus fraudé en valeur avec un montant de 256,5 millions d'euros. Sa part dans la fraude totale augmente significativement pour atteindre 42% (contre 35% au premier semestre 2022). Après une forte chute du taux de fraude des transactions par carte (y compris le retrait) lors des deux dernières années en parallèle du déploiement de la réglementation en matière d'authentification forte, le S1 2023 enregistre un rebond (+4bps) pour atteindre 0,057% au premier semestre 2023.

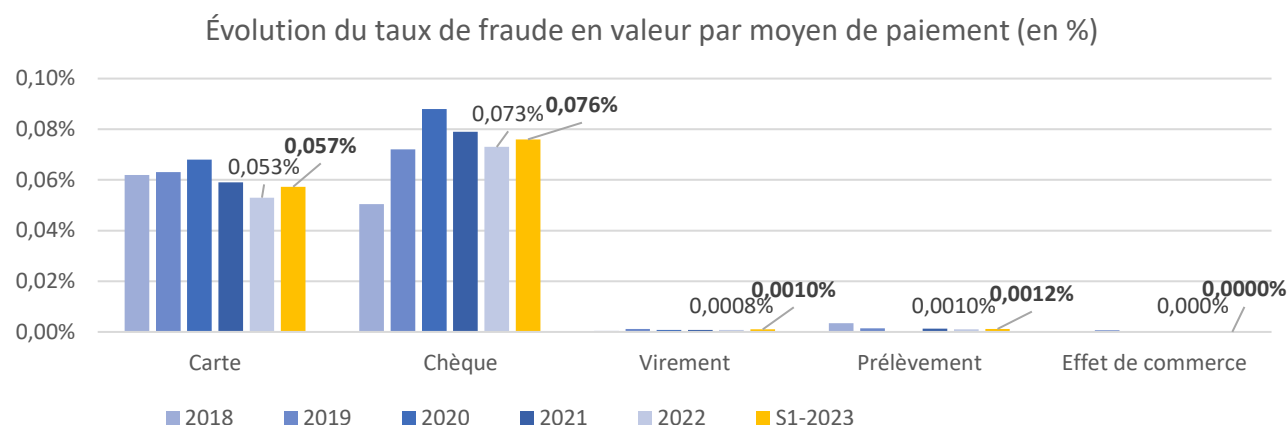
La part du chèque dans les montants fraudés continue de décroître sur une année glissante: 30% au S1 2023 (pour un montant de 183 millions d'euros) contre 33% au premier S1 2022. **Ce dernier reste l'instrument de paiement qui présente le taux de fraude le plus élevé** malgré la tendance à la baisse observée depuis 2021, année à partir de laquelle la fraude déjouée par les établissements au moment des remises a commencé à être déduite du montant total de la fraude au chèque. **Le taux de fraude repart légèrement à la hausse au premier semestre 2023** et s'établit ainsi à 0,076% contre 0,073% en 2022.

La fraude sur les virements baisse en valeur, sa part dans la fraude totale passe de 28% au S1 2022 à 24% au S1 2023. On peut néanmoins **noter une nette progression de la part de la fraude sur le virement instantané**, qui passe de 3,5% à 5,2% dans la valeur totale des transactions frauduleuses sur

la période en raison de son usage de plus en plus répandu. **Le taux de fraude sur le virement augmente** au premier semestre 2023 passant de 0,0008% à 0,0010%, en raison de la contraction importante des flux de paiement des virements de gros montants de près de 3 000 milliards – qui sont par nature des virements très peu fraudés.

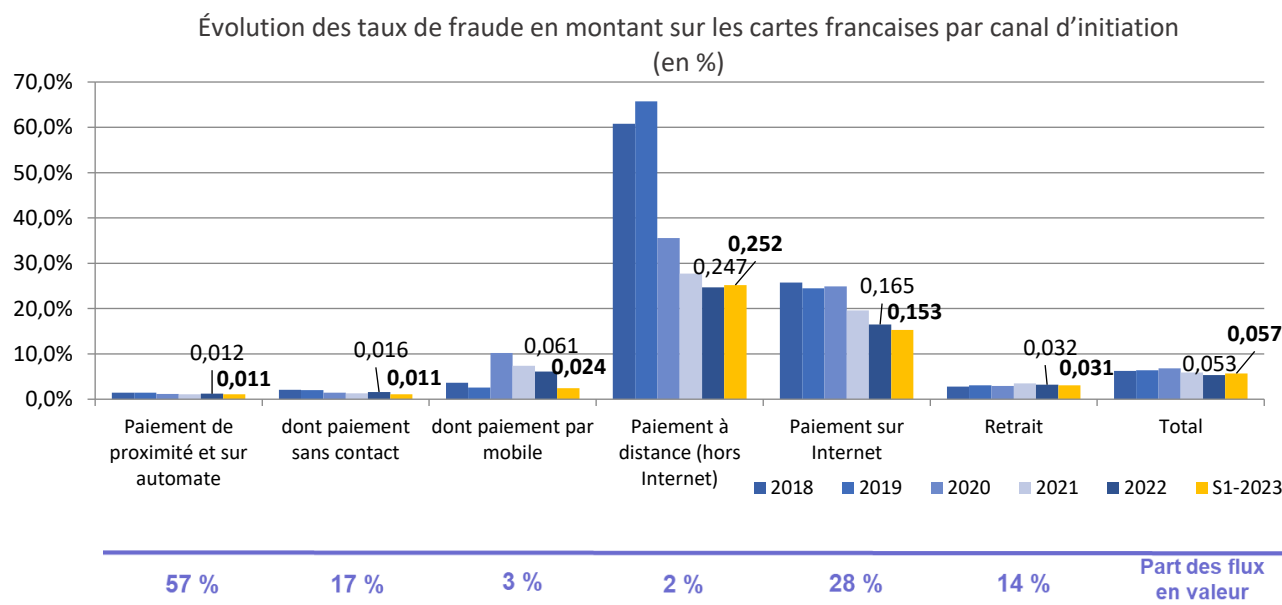
La part de la fraude sur le prélèvement s'accroît, même si elle demeure marginale par rapport aux autres moyens de paiement, passant ainsi de 0,6% de la valeur totale de la fraude au premier semestre 2022 à 2% un an plus tard. Le taux de fraude sur le prélèvement augmente légèrement sur le premier semestre 2023.

Évolution des taux de fraude en valeur par moyen de paiement



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Évolution des taux de fraude sur la carte par canal d'initiation

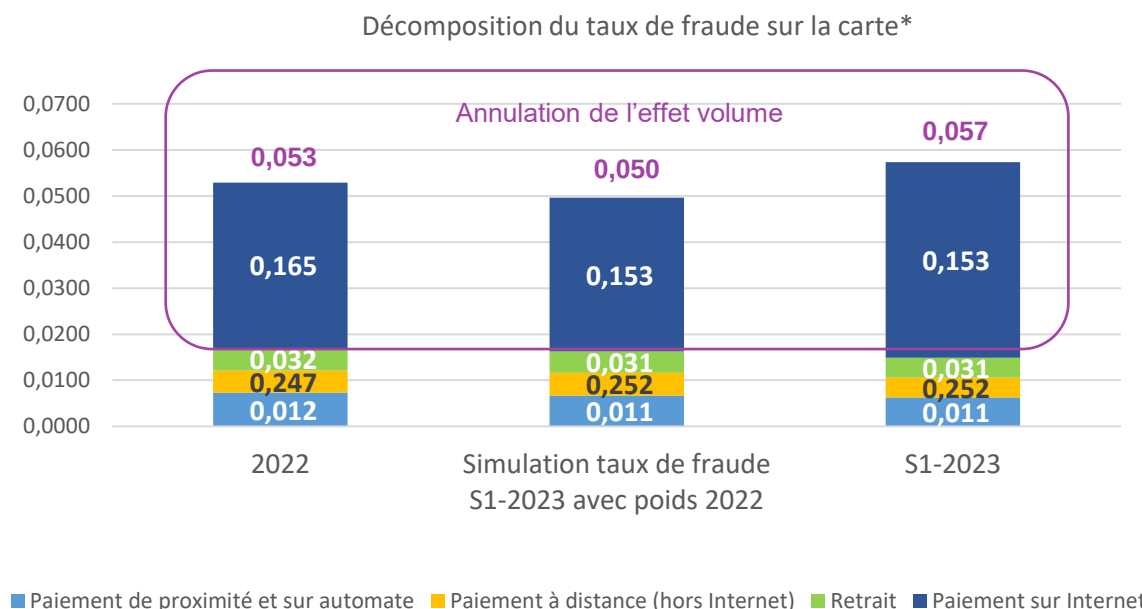


Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Après avoir connu une diminution de près de 10% durant deux années consécutives en raison de la généralisation de l'authentification forte sur les transactions à distance, **le taux de fraude sur les cartes françaises au premier semestre 2023 connaît un très léger rebond (+0,4bp)** et atteint ainsi 0,057%.

Cette hausse de 0,4bp du taux de fraude peut être décomposée en deux effets opposés :

- ✓ Une baisse de 0,3bp liée à la réduction des taux de fraudes sur presque tous les canaux d'initiation (hormis sur les paiements à distance hors internet).
- ✓ Une hausse de 0,7bp liée à une progression marquée des paiements sur internet (28% des flux en valeur au S1 2023 contre 22% en 2022), relativement plus exposés à la fraude.



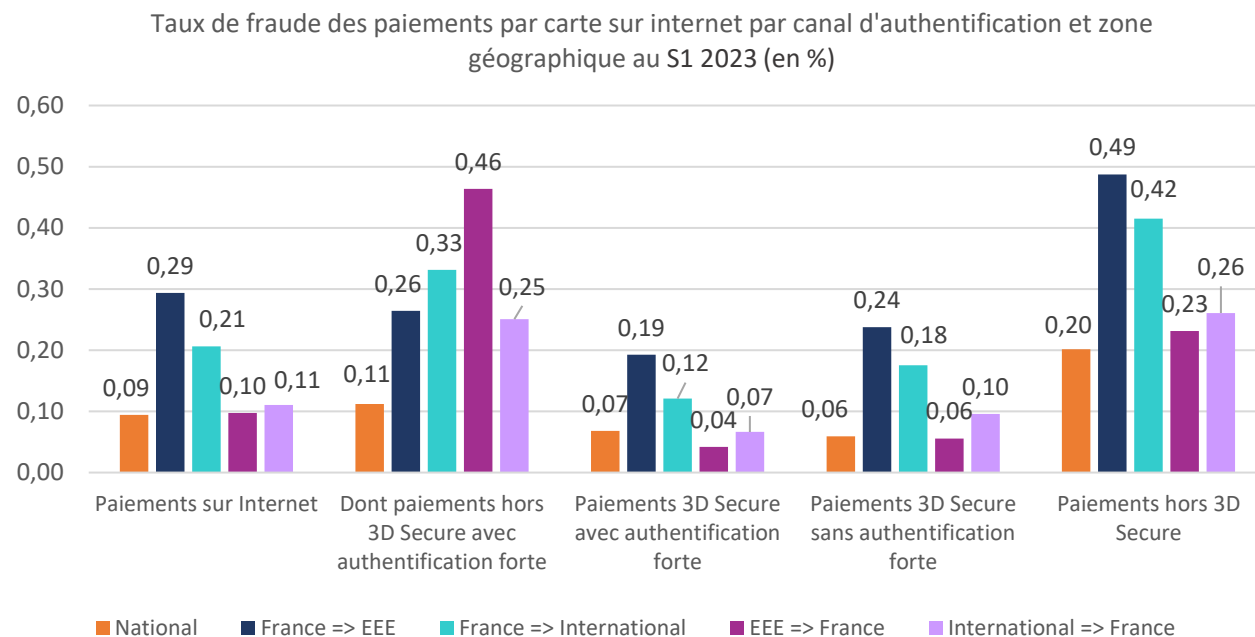
*Lecture : le taux fraude sur la carte est de 0.053% en 2022. Si l'usage des différents types de paiements par carte était resté constant, le taux de fraude de la carte aurait baissé pour atteindre 0.05%. Comme la part des paiements sur internet (plus fraudés) a augmenté, le taux de fraude global de la carte enregistre une augmentation au S1 2023 et atteint 0.057%.

Le taux de fraude sur les paiements à distance hors Internet passe de 0,247% en 2022 à 0,252% au premier semestre 2023, alors qu'il était en constante diminution depuis 2019. Toutefois, ces opérations de paiement où le numéro de carte est communiqué par courrier, téléphone ou courriel représentent désormais moins de 2% des paiements par carte.

Le taux de fraude sur les paiements sur Internet poursuit sa baisse, passant ainsi de 0,165% en 2022 à 0,153% au premier semestre 2023. On atteint ainsi un nouveau plus bas niveau de taux de fraude historique ; ce qui confirme l'effet très positif des règles d'authentification forte de la DSP 2 et de l'amélioration des outils de mesure du risque développés par les acteurs de la monétique.

Enfin, **le taux de fraude des paiements par mobile a été divisé par trois par rapport à 2022 (0,024% contre 0,061% en 2022)**, ce qui s'explique principalement par le renforcement des outils de maîtrise du risque de fraude, notamment au moment de l'enrôlement de l'utilisateur dans la solution par le recours systématique à une authentification forte du porteur mise en œuvre et maîtrisée par sa banque. Ces progrès sont d'autant plus importants que ce moyen de paiement est en plein essor depuis 2019. Le nombre de paiements de ce type a ainsi été multiplié par un peu plus de 17,5 entre 2019 et 2022 et représente au premier semestre 2023, 7% du nombre de paiement par carte de proximité et 13% des paiements sans contact.

Taux de fraude des paiements carte sur internet par canal d'authentification et zone géographique



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

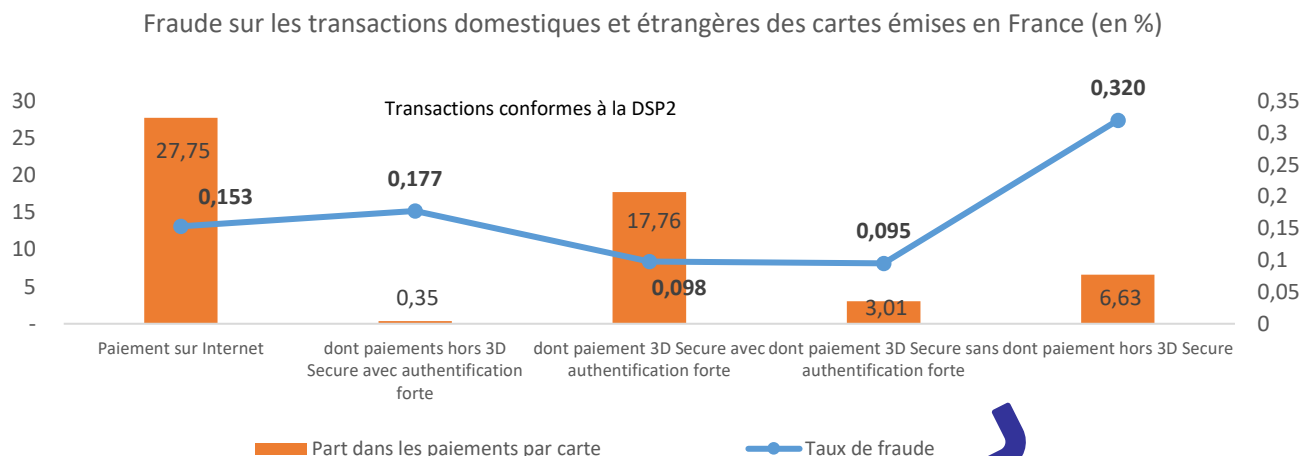
Les paiements sur Internet restent globalement moins exposés à la fraude lorsqu'ils sont domestiques (0,09% contre 0,29% dans l'espace économique européen et 0,21% à l'international). Néanmoins, le taux de fraude sur les paiements Internet des transactions à l'international a très sensiblement diminué (passant de 0,64% en 2022 à 0,21% au S1 2023 pour les transactions depuis la France et de 0,39% à 0,11% pour les transactions vers la France). Cette tendance s'explique par une croissance plus importante des transactions internationales que de la fraude sur la dernière année.

Les paiements hors 3-D Secure avec authentification forte ont fait l'objet d'une première déclaration par les remettants au S1 2023 : il s'agit pour l'essentiel de paiement réalisés à l'aide de portefeuilles mobiles de type XPay. Au niveau national, le taux de fraude sur cette catégorie de paiement (0,11%) est en ligne avec les taux de fraude sur les paiements Internet (0,09%). Néanmoins, cette caractéristique n'est pas observée pour les paiements acceptés en France depuis l'EEE et pour les paiements à l'international.

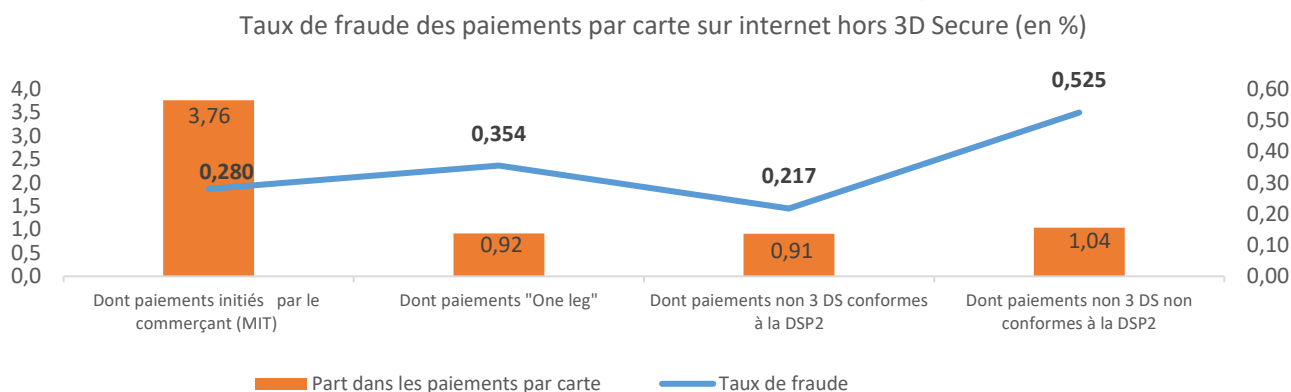
Le dispositif d'exemption, prévu par la DSP2 pour les transactions dites « frictionless » considérées plus sûres, est appliqué de façon efficace sur les transactions domestiques. Le niveau de confiance critique entre banques de commerçants et banques de porteurs est atteint, ce qui permet aux établissements d'appliquer à bon escient les exemptions. En effet, au niveau national, les transactions reposant sur le dispositif 3-D Secure enregistrent un taux de fraude plus faible pour les transactions sans authentification forte (0,06%) comparé à celui des transactions avec authentification forte (0,07%). *A contrario*, l'utilisation des exemptions reste moins efficace sur les transactions au sein de l'espace économique européen et à l'international.

Enfin, les transactions hors 3D-Secure sans recours à l'authentification forte restent significativement plus exposées à la fraude que les autres types de transactions. Pour les transactions domestiques, le taux de fraude est de 0,20% contre 0,07% pour les transactions utilisant le dispositif 3D-Secure avec ou sans authentification forte.

Taux de fraude des paiements par carte émise en France sur internet par canal d'authentification



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement



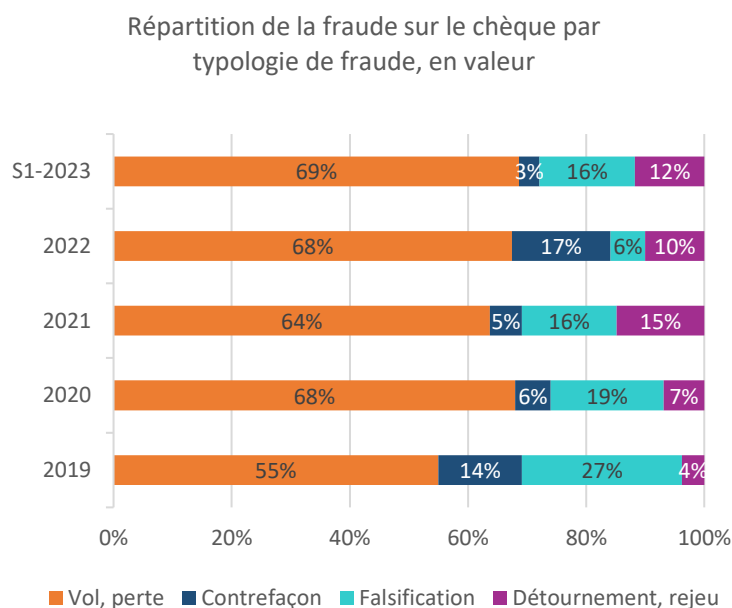
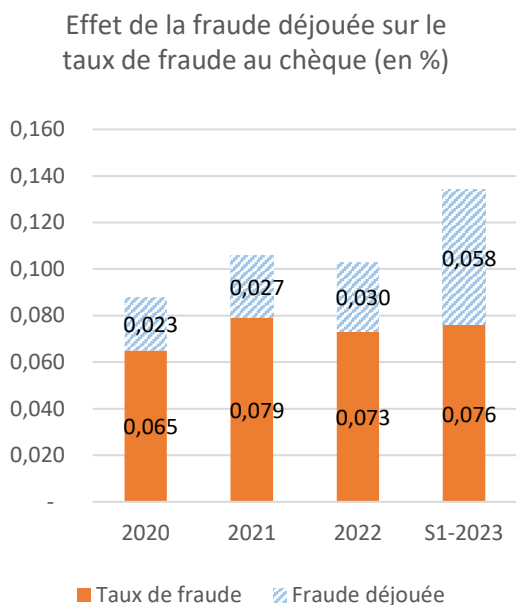
Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Sur le périmètre des transactions émises par les cartes françaises, les paiements hors 3-D Secure représentent 6,6% de tous les paiements par carte, mais 24% des paiements sur Internet, avec un niveau de fraude trois fois plus élevé que les paiements 3-D Secure, soit environ 50% de la fraude sur Internet.

Les paiements initiés par les marchands (MIT) représentent une part majoritaire des flux de paiement hors 3D Secure (57%) et affichent un taux de fraude près de deux fois supérieur au taux de fraude des paiements sur Internet, à 0.28%. Ce taux élevé s'explique en grande partie par les difficultés techniques rencontrées par les prestataires de service de paiement et les *schemes* pour assurer un contrôle du mandat de paiement validé par le porteur au moment de l'émission des paiements subséquents (appelé « chainage » des transactions), notamment pour les MIT issus de contrats antérieurs à la mise en œuvre de l'authentification forte.

Les paiements non conformes à la DSP 2, représentant 1.04% des paiements par Internet mais 16% des opérations hors 3D-Secure, enregistrent un taux de fraude très élevé de 0,525%. Enfin, les paiements dits « *one leg* », c'est-à-dire à destination d'un commerçant localisé hors de l'Espace Économique Européen, restent peu nombreux parmi les flux hors 3D-Secure, avec un taux de fraude relativement élevé à 0,354%. On note toutefois que ce taux a été divisé par trois par rapport à l'année 2022 (1,004%).

Structure de la fraude sur le chèque en montant



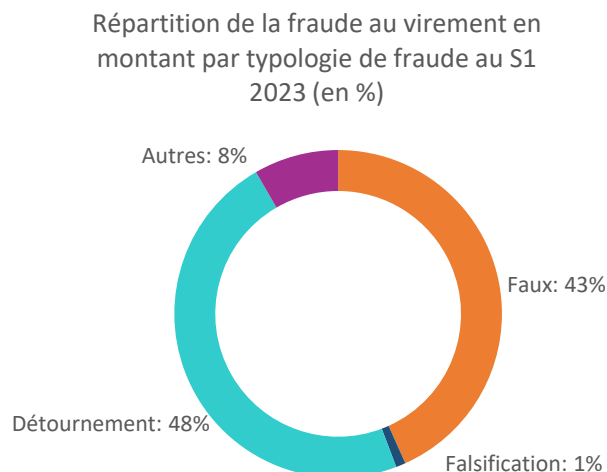
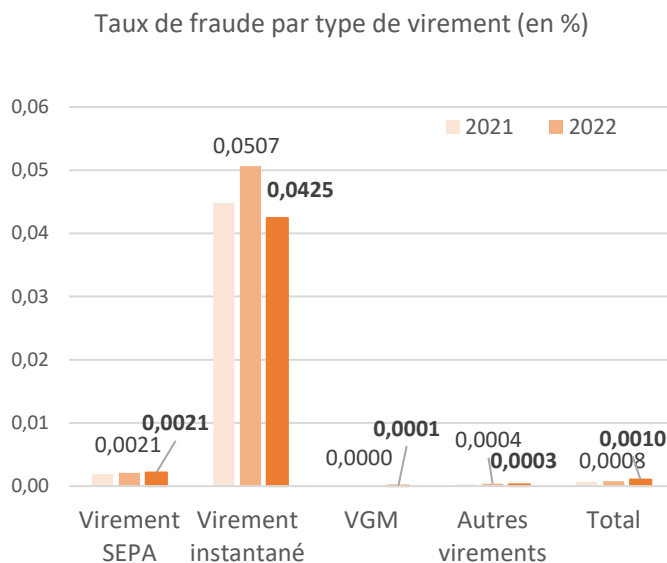
Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Le taux de fraude du chèque connaît un léger rebond en augmentant de 0,073 % en 2022 à 0,076% au S1 2023. La principale typologie de fraude reste, de loin, **l'utilisation de chèques perdus ou volés directement remis à l'encaissement par le fraudeur ou utilisés comme moyen de règlement auprès des commerçants et particuliers** (69% des montants fraudés sur le 1^{er} semestre 2023).

Les dispositifs de blocage ou de temporisation des remises de chèques, déployés par les banques, conformément à la feuille de route de l'Observatoire, **ont permis de neutraliser plus de 140 millions d'euros de remises frauduleuses** sur le premier semestre 2023, soit quasiment le double par rapport premier semestre 2022.

Le montant moyen de la fraude au chèque continue de diminuer après avoir déjà connu une baisse significative en 2022 passant ainsi de 1 813 euros en 2022 à 1 675 euros au premier semestre 2023.

Structure de la fraude au virement



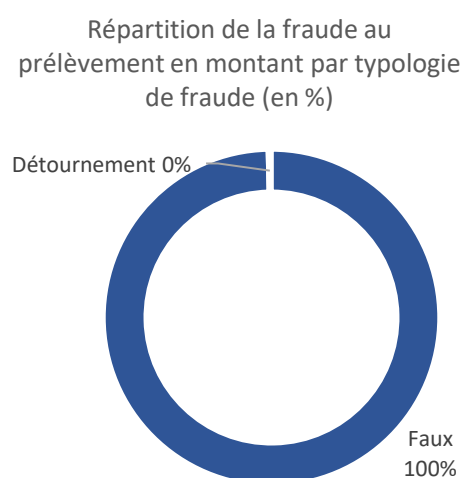
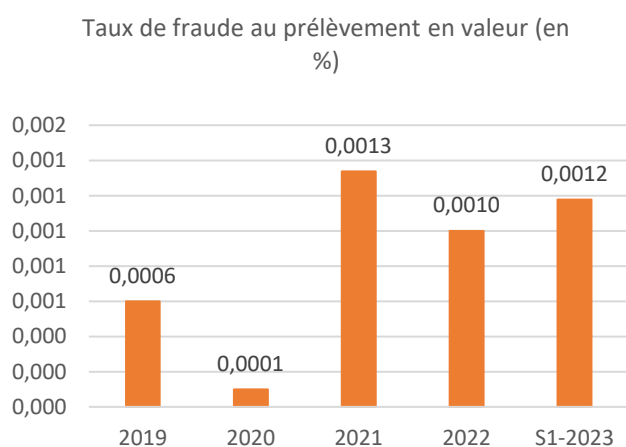
Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Le taux de fraude sur le virement augmente à 0,0010% pour un montant de 156 millions d'euros, exclusivement expliqué par une baisse significative des flux de virements de gros montant, et non par une progression de la fraude. Le canal banque en ligne est le plus attaqué.

Le détournement en lien avec le développement des techniques d'ingénierie sociale (comme la fraude au président ou encore l'usurpation de l'identité d'un fournisseur pour détourner le règlement de factures) **reste la principale typologie de fraude**, représentant 48% des montants fraudés. On observe ainsi une croissance des faux virements (+10 bps) par rapport au premier semestre 2022 et +5 bps par rapport à l'année 2022 (le fraudeur initie un ordre de paiement depuis l'espace de la banque en ligne du donneur d'ordre légitime après avoir usurpé les identifiants).

Le taux de fraude sur les virements instantanés baisse nettement, passant de 0,0507% à 0,0425%.

Structure de la fraude au prélèvement



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Le prélèvement enregistre une légère augmentation de son taux de fraude passant de 0,0010% en 2022 à 0,0012% au premier semestre 2023, pour un montant de 12,5 millions d'euros. Néanmoins, la fraude au prélèvement reste très erratique, ce moyen de paiement étant jusqu'à présent peu sujet à la fraude même si certains cas unitaires, généralement isolés, peuvent atteindre un montant très important. La typologie de fraude observée au S1 2023 concerne exclusivement les faux prélèvements, généralement par l'usurpation par un créancier frauduleux d'un identifiant créancier SEPA valide pour émettre à son profit des ordres de prélèvement sans mandat.

À propos de cette publication

Depuis 2021, l'Observatoire présente des données selon une périodicité semestrielle, à la suite de la déclinaison au niveau national des orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE, *European Banking Authority* - EBA) sur les exigences de déclaration des données de fraude au titre de l'article 96.6 de la 2^{ème} directive européenne sur les services de paiement (EBA/GL/2018/05 publiées le 17 novembre 2018). Pour rappel, ces orientations ont pour objet d'évaluer le bon respect par les Prestataires de services de paiement (PSP) des exigences en matière de sécurité et de fraude qui sont définies par la DSP2.

À propos de l'Observatoire

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre les acteurs intéressés par la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de paiement scripturaux en France. Présidé par le Premier sous-gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d'acteurs du marché des paiements et d'utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées.

Il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les acteurs du marché des paiements et leurs clients, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de moyens de paiement.

Annexe – Tables statistiques

■ PANORAMA DES MOYENS DE PAIEMENT

Cartographie des moyens de paiement scripturaux au 1er semestre 2023

(nombre en millions, montant en milliards d'euros, montant moyen en euros, variation et part en pourcentage)

	Nombre de transactions						Montant des transactions						Montant moyen	Montant moyen
	S1-2023	Part	S1-2022	Part	Variation		S1-2023	Part	S1-2022	Part	Variation		S1-2023	S1-2022
Paiement carte ^{a)}	9 946	61,9	8 794,8	58,9	13,1		417	2,4	356,8	1,7	16,9		42	41
dont sans contact	4 976	31,0	4 276,5	28,6	16,4		83	0,5	68,3	0,3	20,8		17	16
dont paiement par mobile	671	4,2	330,0	2,2	103,4		14	0,1	6,8	0,0	113,7		22	21
Chèque	452	2,8	506,3	3,4	-10,8		242	1,4	275,2	1,3	-12,1		536	544
Virement	2 738	17,0	2 509,8	16,8	9,1		15 199	88,9	19 140,8	91,4	-20,6		5 551	7 626
dont VGM ^{b)}	25	0,2	4,5	0,0	449,3		4 325	25,3	8 273,6	39,5	-47,7		174 616	1 834 866
dont virement SEPA	2 421	1,0	2 323,1	15,6	4,2		4 879	0,5	4 792,5	22,9	1,8		2 015	2 063
dont virement instantané (SCT Inst)	162	1,0	68,0	0,5	137,5		77	0,5	39,7	0,2	94,5		477	583
Prélèvement	2 287	14,2	2 489,3	16,7	-8,1		1 060	6,2	1 001,8	4,8	5,8		464	402
Effet de commerce	38	0,2	38,1	0,3	-1,0		111	0,7	110,5	0,5	0,9		2 955	2 898
Monnaie électronique	52	0,3	42,7	0,3	21,1		1	0,0	0,2	0,0	213,7		13	5
Transmission de fonds	1	0,0	0,6	0,0	-8,8		0	0,0	0,3	0,0	-9,8		468	474
Total	15 513	96,4	14 381,5	96,3	7,9		17 030	99,6	20 885,6	99,7	-18,5		1 098	1 452
Retrait par carte ^{a)}	556	3,5	546,0	3,7	1,9		66	0,4	62,7	0,3	5,4		119	115
Total transactions	16 069	99,9	14 927,5	100,0	7,6		17 096	100,0	20 948,3	100,0	-18,4		1 064	1 403

a) Cartes émises en France uniquement.

b) VGM : virement de gros montant émis au travers de systèmes de paiement de montant élevé (Target 2, Euro1), correspondant exclusivement à des paiements professionnels.

Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

■ PANORAMA DE LA FRAUDE

Répartition de la fraude sur les moyens de paiement au 1er semestre 2023

(montant en euros, volume en unités, variation et part en pourcentage, taux en pourcentage, montant moyen en euros)

	Volume de la fraude						Valeur de la fraude						Valeur moyenne	Valeur moyenne
	S1-2023	Part	S1-2022	Part	Variation		S1-2023	Part	S1-2022	Part	Variation		S1-2023	S1-2022
Paiement carte ^{a)}	3 860 084	93,3	3 320 548	93,8	16,2		256 508 314	40,8	207 775 141	34,8	23,5		66	63
dont sans contact	363 645	8,8	387 593	11,0	-6,2		9 088 862	1,4	10 703 638	1,8	-15,1		25	28
dont par mobile	52 193	1,3	88 294	2,5	-40,9		3 407 466	0,5	5 456 612	0,9	-37,6		65	62
Chèque (nouvelle approche) ^{b)}	109 293	2,6	109 494	3,1	-0,2		183 033 322	29,1	197 132 495	33,1	-7,2		1 675	1 800
Virement	44 576	1,1	35 075	1,0	27,1		155 879 966	24,8	166 170 727	27,9	-6,2		3 497	4 738
dont VGM	2	0,0	40	0,0	-95,0		3 492 537	0,6	122 371	0,0	2 754,1		1 746 269	3 059
dont virement SEPA	44 576	1,1	21 553	0,6	106,8		103 934 895	16,5	114 407 311	19,2	-9,2		2 332	5 308
dont virement instantané (SCT Inst)	24 196	0,6	12 091	0,3	100,1		32 738 878	5,2	20 683 200	3,5	58,3		1 353	1 711
Prélèvement	66 439	1,6	9 664	0,3	587,5		12 472 974	2,0	3 627 041	0,6	243,9		188	375
Effet de commerce	2	0,0	1	0,0	100,0		41 614	0,0	12 079	0,0	244,5		20 807	12 079
Monnaie électronique	1 263	0,0	1 124	0,0	12,4		104 844	0,0	27 253	0,0	284,7		83	24
Transmission de fonds	31	0,0	43	0,0	-27,9		29 515	0,0	21 991	0,0	34,2		952	511
Total paiements	4 081 688	98,7	3 475 949	98,2	17,4		608 070 550	96,8	574 766 727	96,4	5,8		149	165
Retrait par carte ^{a)}	55 109	1,3	62 464	1,8	-11,8		20 415 036	3,2	21 495 559	3,6	-5,0		370	344
Total transactions	4 136 797	100,0	3 538 413	100,0	16,9		628 485 586	100,0	596 262 286	100,0	5,4		152	169

a) Cartes émises en France uniquement.

b) La nouvelle approche de la fraude au chèque consiste à exclure les fraudes qui sont déjouées après remise du chèque à l'encaissement.

■ TAUX DE FRAUDE

Répartition des taux de fraude sur les moyens de paiement au 1er semestre 2023

(montant en euros, volume en unités, variation et part en pourcentage, taux en pourcentage, montant moyen en euros)

	Valeur de la fraude				
	S1-2023		S1-2022		2022
	Valeur	Taux de fraude	Valeur	Taux de fraude	Taux de fraude
Païement carte ^{a)}	256 508 314	0,0615	207 775 141	0,0582	0,0564
<i>dont sans contact</i>	9 088 862	0,0110	10 703 638	0,0157	0,0156
<i>dont par mobile</i>	3 407 466	0,0236	5 456 612	0,0806	0,0610
Chèque (nouvelle approche) ^{b)}	183 033 322	0,0757	197 132 495	0,0716	0,0733
Virement	155 879 966	0,0010	166 170 727	0,0009	0,0008
<i>dont VGM</i>	3 492 537	0,0001	122 371	0,0000	0,0000
<i>dont virement SEPA</i>	103 934 895	0,0021	114 407 311	0,0024	0,0021
<i>dont virement instantané (SCT Inst)</i>	32 738 878	0,0425	20 683 200	0,0522	0,0444
Prélèvement	12 472 974	0,0012	3 627 041	0,0004	0,0010
Effet de commerce	41 614	0,0000	12 079	0,0000	0,0000
Monnaie électronique	104 844	0,0151	27 253	0,0123	0,0151
Transmission de fonds	29 515	0,0113	21 991	0,0076	0,0092
Total paiements	608 070 550	0,0036	574 766 727,0	0,0028	0,0027
Retrait par carte ^{a)}	3	0,0000	21 495 559	0,0343	0,0325
Total transactions	608 070 553	0,0036	596 262 286,0	0,0028	0,0028